

## VOYAGE AVEC L'ATELIER CHEZ JULIEN

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La SARL GRAND EST DEVELOPPEMENT exploitant sous l'enseigne « L'ATELIER CHEZ JULIEN » immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER sous le numéro : 841 445 984 dont le siège social est situé au 44 Avenue de Landon, 39100 DOLE.

Organise dans les points de vente suivants :

#### **Carrefour :**

- O Toison d'Or => 6 avenue de Langres, 21000 Dijon
- O Quétigny => avenue de Bourgogne, 21800 Quétigny
- O Valentin => 6 rue de Châtillon, 25480 École-Valentin
- O Chalon-sur-Saône Sud => rue Thomas Dumorey, 71100 Chalon-sur-Saône
- O Épinal / Jeuxey => 33 rue du Saut le Cerf, 88000 Jeuxey

#### **Système U :**

- O Champagnole => rue du Village, 39300 Champagnole
- O Arc-sur-Tille => Rue des Chézeaux, 21560 Arc-sur-Tille
- O Baume-les-Dames => 12 rue de Mi Cour, 25110 Baume-les-Dames
- O Montmorot => Avenue Pasteur En Chantrans, 39570 Montmorot
- O Saint-Germain-du-Bois => Allée de la Balme, 71330 Saint-Germain-du-Bois
- O Sierentz => 12 rue du Capitaine Dreyfus, 68510 Sierentz
- O Pouilley-les-Vignes => Route d'Emagny ZA, 25115 Pouilley-les-Vignes
- O Saint-Vit => rue des Belles Ouvrières, 25410 Saint-Vit
- O Devecey => route de Bonnay, 25870 Devecey
- O Doubs / Pontarlier => 1 rue de Besançon, 25300 Doubs

#### **Intermarché :**

- O Dole => Zone Commerciale Les Épenottes, 9 rue Léon Bel, 39100 Dole
- O Poligny => N83, 39800 Poligny

- O Nuits-Saint-Georges => 6 rue Caumont Bréon route de Meuilley, 21700 Nuits-Saint-Georges
- O Beaune => Rocade est, 37 route de Seurre, 21200 Beaune
- O Quingey => 9 route de Lyon, 25440 Quingey
- O Autun => ZAC de Bellevue, route de Château-Chinon 71400 Autun
  - O Saint-Usage => route de Dijon, 21170 Saint-Usage

### **Leclerc :**

- O Champagnole => 39 rue Clemenceau, 39300 Champagnole
- O Pontarlier => Route de Dijon, 25300 Houtaud
- O Thionville => 20 route d'Arlon, 57100 Thionville
- O Saint-Louis => 1 rue de Séville, 68300 Saint-Louis
- O Geispolsheim => 4 rue du Fort, 67118 Geispolsheim
- O Hirsingue => 7 rue de Bettendorf, 68560 Hirsingue
- O Vesoul/Pusey => 10 D322, 70000 Vesoul
- O Dole => Zip, rue du Général Bethouart, 39100 Dole
  - O Cernay => avenue d'Alsace, 68700 Cernay
  - O Beaune => ZAC des Maladières, 21200 Beaune
  - O Auxonne => avenue du Général de Gaulle, 21130 Auxonne

### **Cora :**

- O Dole => 7a route nationale 73, 39100 Choisey

Un jeu intitulé : « **VOYAGE AVEC L'ATELIER CHEZ JULIEN** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement et notamment des dispositions relatives à l'utilisation des données personnelles (article 9 « Règlement général sur protection des données personnelles »).

Les participants devront acheter dans l'un des magasins participants une bouteille de Rhum arrangé « ANANAS - MARACUJA » et en conserver la preuve d'achat : la présentation du ticket de caisse sera demandée pour valider la participation au jeu.

Les bouteilles participant à l'opération seront reconnaissables via l'ajout du sticker suivant :



## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir enregistrer sa participation au tirage au sort, le participant devra :

- en ligne, à l'aide de son smartphone scanner le QR Code figurant sur l'étiquette des bouteilles objets du jeu concours, qui lui permettra d'accéder au bulletin de participation en ligne et le remplir en mentionnant ses nom, prénom, date de naissance, e-mail, téléphone, les chiffres figurant sous le code-barres EAN de la bouteille de Rhum, et le nom et l'adresse complète du magasin participant où la bouteille de rhum a été achetée.
- par voie postale, en écrivant sur papier libre et en mentionnant ses nom, prénom, date de naissance, e-mail, téléphone, les chiffres figurant sous le code-barres EAN de la bouteille de Rhum, et le nom et l'adresse complète du magasin participant où la bouteille de rhum a été achetée, *et en l'adressant à SELARL TMBA – Huissiers de Justice – Jeux Concours -151 Bis Avenue Maréchal Juin – BP 232 - 39102 DOLE Cedex*

Toute participation incomplète, illisible ou déposée après la date limite de participation ou sous une autre forme que celle prévue au présent règlement sera considérée comme nulle.

## ARTICLE 4 – DUREE

Le Jeu se déroulera **du 01 Juin 2022 à 08 heures au 30 juin 2022 à 21 heures.**

## ARTICLE 5 – DOTATION

Le présent jeu est doté des lots suivants :

- 1 Voyage d'une valeur de 700€ parmi les destinations suivantes :
  - Un Voyage à Corfou d'une durée de 4 jours & 3 nuits
  - Ou un-Voyage à Majorque d'une durée de 4 jours & 3 nuits
  - Ou Voyage en Tunisie d'une durée de 5 jours & 4 nuits
- 5 gagnants se verront remettre chacun 1 bouteille de Rhum arrangé d'une Valeur de 30 euros l'unité.
- 5 gagnants se verront remettre chacun 1 bouteille de Punch d'une Valeur de 20€ euros l'unité.
- 5 gagnants se verront remettre chacun 2 shooters gravés "l'Atelier Chez Julien" d'une Valeur de 2 euros l'unité.
- 1 gagnant se verra remettre un bon repas pour 2 personnes au Restaurant "L'ART DOISE" 15 Grande Rue à DOLE (39100) d'une Valeur de 70 euros
- 1 gagnant se verra remettre un bon repas pour 2 personnes au restaurant GRAIN DE SEL 67 rue Pasteur à DOLE (39100) d'une Valeur de 74 euros.
- 5 gagnants se verront remettre chacun 1 bon de 10€ de réduction sur <https://www.latelierchezjulien.com/> ou au bar du marché couvert Place Nationale « Chez Julien ».
- Une Visite à la Ferme Fruirouge Hameau Concoeur – Nuit Saint Georges (21700) pour 2 : « Visites d'été » d'une Valeur de 15 euros (valable du 15 juillet 2022 au 15 aout 2022, le vendredi à 17 heures durée de 2 heures)
- Une séance de Presso-Thérapie de 30 minutes à institut Fleur de Lys 22 B boulevard Wilson à Dole (39100) d'une Valeur de 40 euros.
- 8 gagnants se verront remettre un bon de reduction de 5€ chacun sur <https://www.latelierchezjulien.com/> ou au bar du marché couvert Place Nationale à DOLE (39100) « Chez Julien ».
- 10 gagnants se verront remettre un bon de réduction de 3€ chacun sur <https://www.latelierchezjulien.com/> ou au bar du marché couvert Place Nationale à DOLE (39100) « Chez Julien »

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – MODALITES D'ATTRIBUTION DU LOT**

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort entre les participants.

Le tirage au sort aura lieu **LE VENDREDI HUIT JUILLET 2022 à 17 Heures au Bar L'Atelier Chez Julien 7 Rue Costes et Bellonte 39100 DOLE** en présence de l'un des Huissiers de Justice de l'Etude **TOURNOUX MOUGENOT BON & Associés à DOLE**.

Le gagnant sera informé personnellement par mail et SMS ou sera contacté directement par téléphone la société organisatrice.

Le gagnant et la société organisatrice conviendront ensemble des modalités de remise du lot dans les locaux de la société organisatrice après contrôle de l'identité du gagnant et sous réserves du respect des modalités de participation du candidat.

Les organisateurs se réservent le droit de faire mentionner les noms, prénoms, adresse et photographies éventuelles des gagnants.

## **ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et/ou de reporter la date annoncée.

La participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

## **ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés du 20 juin 2018.

La SARL GRAND EST DEVELOPPEMENT exploitant sous l'enseigne « L'ATELIER CHEZ JULIEN » immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER sous le numéro 841 445 984 dont le siège social est situé au 44 Avenue de Landon, 39100 DOLE collecte vos informations à caractère personnel indispensables à la participation de ce jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs à la société organisatrice mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné :

En relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses événements

Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement de vos données ainsi qu'un droit d'obtention d'une copie de vos données à caractère personnel. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à SARL GRAND EST DEVELOPPEMENT exploitant sous l'enseigne « L'ATELIER CHEZ JULIEN » SARL Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER sous le numéro : 841 445 984, Dont le siège social est situé au 44 Avenue de Landon, 39100 DOLE ou par email à [contact@latelierchezjulien.com](mailto:contact@latelierchezjulien.com)

De même, en application de l'article L223-2 du Code de la consommation, vous pouvez vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur <https://conso.bloctel.fr/>.

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : <http://www.groupechopard.com/confidentialite> ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

## **Article 10 : DIFFERENDS**

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de l'organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée au sein de l'article 1er, pendant la durée du Jeu et maximum dans un délai de trente (30) jours après la désignation des gagnants. En cas de contestation ou de réclamation concernant les dotations attribuées, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de l'organisateur, par courriel à l'adresse [contact@latelierchezjulien.com](mailto:contact@latelierchezjulien.com) ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée au sein de l'article 1er dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix. Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de l'organisateur préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

## **Article 11 : LOI APPLICABLE**

Le Règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du Règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## **Article 12 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DES PARTICIPANTS**

Du seul fait de sa participation au Jeu, le participant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publicitaire, sur le site internet et les pages Facebook et Instagram de la société organisatrice et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération. La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants, auprès de l'organisateur à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; Page Facebook ; livre ; presse écrite ; radio ; télévision ; cinéma ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

## **ARTICLE 13 – ACCES AU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé au sein de la SELARL TOURNOUX – MOUGENOT – BON & Associés, Huissiers de Justice Associées à la résidence de DOLE (39100) – 151 Bis Avenue Maréchal Juin.

Toute copie du présent règlement est à la disposition des participants et pourra être obtenue par toute personne qui en fera la demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur par virement bancaire ou chèque bancaire au choix de l'organisateur) à l'adresse suivante :

SARL GRAND EST DEVELOPPEMENT- 44 Avenue de Landon 39100 DOLE.

Le présent Règlement est également disponible et consultable depuis la page : <https://www.tournouxmougenot.com/nos-prestations-jeux-concours>

Il sera également consultable dans les locaux de la société organisatrice au siège social 44 Avenue de Landon à 39100 DOLE, et sur le lieu de vente : marché couvert Place nationale – 39100 DOLE.

Il sera également consultable sur les panneaux d'affichage de tous les points de vente participants.

Le fait de participer implique l'ACCEPTATION pleine et entière du présent règlement qui pourra être consulté en l'Etude de Maîtres Myriam TOURNOUX et Séverine MOUGENOT & Célia BON – Huissiers

de Justice Associées à 39100 DOLE – 151 Bis Avenue Maréchal Juin.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la nullité du bulletin de participation. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société organisatrice.

Ce règlement comporte 8 pages

Dole, le 05 mai 2022  
Me Myriam TOURNOUX

